Audience solennelle de la cour d'appel de Montpellier du 17 janvier 2025

Discours prononcé par Jean-Michel Etcheverry, premier président de la cour d'appel

Madame la première présidente de chambre,

Monsieur le procureur général, Benjamin Constant (*le penseur de la liberté sous toutes ses formes*) considérait qu'en général, il fallait remercier les hommes (et les femmes) le moins possible, parce que la reconnaissance qu'on leur témoignait pouvait aisément les persuader qu'ils en avaient fait trop.

Madame la première présidente de chambre, Monsieur le procureur général, merci.

Madame la première présidente de chambre, je vous remercie des mots que vous venez de prononcer à mon endroit. Je vous suis surtout reconnaissant de votre implication durant l'intérim que vous avez assuré ces dernières semaines, avec le précieux soutien de Monsieur le secrétaire général et de l'ensemble de la direction de cette cour.

Monsieur le procureur général, je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé dès notre premier déjeuner en commun dans une brasserie parisienne – je n'oserais la qualifier d'aveyronnaise - peu de temps après l'annonce de ma nomination. Je vous suis plus encore reconnaissant des conseils que vous m'avez prodigués, fort de votre connaissance du ressort, fort aussi de votre expérience de chef de cour, de doyen des chefs de cour ainsi qu'il vous plait de vous présenter, après 18 années d'exercice continu des fonctions de procureur général.

Le Généralissime Maréchal Foch, dont la rue qui borde notre palais emprunte le nom depuis près d'un siècle, avait coutume de déclarer qu'il fallait être en nombre impair pour prendre une bonne décision mais il s'amusait à ajouter aussitôt qu'à trois c'était sans doute déjà un de trop.

Trait d'esprit d'un militaire de haut rang, trait d'esprit d'une autre époque qui fait peu de cas des enjeux attachés aux décisions et aux arbitrages qu'ensemble, il nous faudra prendre.

Lors de votre installation dans vos fonctions il y a désormais cinq ans, mon prédécesseur soulignait que vous aviez formé plusieurs des plus hauts magistrats de ce pays. Je me réjouis d'effectuer mes premiers pas de chef de cour à vos côtés. Nos premiers échanges me rendent confiant dans l'appariement institutionnel qui nous unit dorénavant, je sais déjà que notre dyarchie sera marquée du sceau de l'efficacité.

Mesdames, Messieurs les hautes personnalités civiles, judiciaires et militaires qui nous faites l'honneur d'assister à cette audience, je vois dans votre présence la marque renouvelée de l'importance que vous portez à l'institution judiciaire. Mon arrivée récente ne m'a pas permis de rencontrer chacun d'entre vous individuellement mais je le ferai très rapidement tant je pourrai apprendre de vous sur ce ressort et ses habitants.

Monsieur le préfet, Monsieur le maire de Montpellier, je vous sais gré du regard averti sur ce département, sur cette ville que vous avez bien voulu partager lors de nos premiers entretiens.

Alors que je revêts pour la première fois la robe ourlée d'hermine du premier président, je mesure la confiance qui m'a été accordée par le Conseil supérieur de la magistrature dont trois des membres me font l'honneur et le plaisir de leur déplacement. Sachez que cette confiance m'oblige et m'obligera chaque jour tout au long des années durant lesquelles j'exercerai ces fonctions.

Vous avez été nombreux, ces derniers mois, à témoigner votre attachement à mon prédécesseur, Tristan Gervais de Lafond, appelé à rejoindre la Cour de cassation après avoir dirigé la cour de Montpellier durant sept ans. Plus que des remerciements, c'est un hommage que je souhaite rendre à son action. Je m'inscrirai dans ses pas avec ma propre sensibilité, avec ma personnalité et je tiens à nouveau à lui exprimer ma plus sincère reconnaissance pour l'attention qu'il m'a porté ces dernières semaines dans le cadre de notre passage de relais.

Relais auquel il n'a pas manqué, avec Monsieur le procureur général, d'associer les avocats et les bâtonnier et vice-bâtonnier de Montpellier en particulier que je remercie encore pour la convivialité de leur accueil. Mesdames et messieurs les bâtonniers du ressort et au-delà, de votre profession, chers représentants de la grande communauté des juristes, chers représentants de nos experts judiciaires, je sais l'excellence des relations que mon prédécesseur entretenait avec vous, je me ferai un devoir de poursuivre la voie qu'il nous a montrée. Nos appréciations pourront diverger mais nos valeurs nous sont communes et nous lient dans une communauté de destin. Comptez sur moi pour les porter ensemble.

Mais je ne peux occuper ce siège sans ressentir l'émotion et partager le souvenir qui m'accompagne à cet instant.

En avril 2020, Eric Négron nous quittait.

Nos chemins s'étaient croisés pour la première fois à Auxerre il y a presque trente ans alors qu'il accompagnait Guy Canivet, alors premier président de la cour d'appel de Paris, venu inspecter le tribunal d'instance dont, jeune juge d'instance, j'avais la responsabilité. Auxerre avait été, pour lui aussi, sa première juridiction et à la sympathie qu'il avait pu ressentir à mon égard avait succédé une amitié professionnelle qui m'était chère et que nous avions entretenue au fil des années. Une amitié que nous avions poursuivie jusqu'en 2018 dans le cadre de la réforme des pôles sociaux dont j'avais la charge au sein du ministère et dont il présidait le comité de pilotage, dans un attelage qui ne tenait en rien du hasard.

Je sais la trace immense qu'Eric a laissée au sein de cette cour, auprès de plusieurs d'entre vous. Je prends ici l'engagement d'être fidèle à sa mémoire.

Je souhaite remercier chaleureusement mes collègues et amis dont j'ai croisé la route, à Auxerre pour les plus anciens, à Roanne, à Lyon – l'autre plus belle des cours –, à celles et ceux aussi que j'ai rencontrés ces dernières années alors que j'exerçais en administration centrale et qui me font aujourd'hui la joie de leur présence fidèle.

Un salut complice à mes collègues venus en nombre de l'inspection que je viens de quitter après six années à nulle autre pareilles. L'inspection générale de la justice est un service d'excellence. Nous pouvons être fiers de sa transformation accomplie ces dernières années dans l'intérêt des juridictions et des services déconcentrés du ministère. Nous pouvons être fiers du cap que nous avons su garder, au plus fort de la tempête alors que le conflit d'intérêts rodait autour de nous sans que jamais, ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature l'a écrit[1], cette situation n'ait eu d'incidence sur les conditions d'impartialité et de loyauté dans lesquelles nous avons accompli nos investigations. Mesdames, Messieurs, on n'exerce pas impunément à l'inspection et c'est nourri de cette expérience que j'embrasse mes nouvelles fonctions. J'y reviendrai, par petites touches, dans la suite de mon propos.

Un regard ému enfin pour celles et celui que la pudeur m'empêche de nommer mais qui savent combien leur présence compte aujourd'hui comme elle compte dans ma vie.

Mes chers collègues de la cour, c'est avec enthousiasme que je viens parmi vous. Depuis l'annonce de ma nomination, je ne cesse d'entendre combien cette cour est magnifique, combien j'ai de la chance de la rejoindre. Cette réputation flatteuse ne doit rien à la majesté des lieux ni même, ou si peu, à sa localisation enviable. Elle reflète l'excellence des travaux qui sont les vôtres. N'y voyez pas le propos convenu d'un impétrant qui chercherait à s'attirer les bonnes grâces de ses pairs. Les marges de progression existent, les capacités d'innovation aussi et c'est avec détermination que je nous engagerai dans la voie du changement que permet la désignation d'un nouveau chef de cour. Mais je le déclare haut et fort : les montpelliérains et les justiciables de la 7ème cour d'appel de France peuvent être fiers de la justice qui leur est rendue et je suis pleinement conscient des responsabilités qui sont désormais les miennes. Merci à vous aussi, Madame la directrice du greffe, Madame la directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, de l'accueil que vous m'avez réservé ces derniers jours. Cette reconnaissance est aussi celle du travail accompli, malgré bien des difficultés, par l'ensemble des agents placés sous votre autorité.

Cela suffit, m'objectera Benjamin Constant. Le moment n'est pas seulement aux remerciements aussi sincères soient-ils, il est aussi à l'action et aux perspectives pour l'année à venir. Aussi, Monsieur le procureur général, je vous cède la parole pour vos réquisitions.

---------- Réquisitions procureur général ----------

Merci Monsieur le procureur général.

[1] Décision CSM S 252 du 15 septembre 2022, avis CSM P 096 et P 097 du 19 octobre 2022.

Mesdames, Messieurs, les discours marquent toujours plus ceux qui les prononcent que ceux qui les écoutent.

Aussi, je m'efforcerai de ne pas abuser de votre attention, captifs que vous êtes le temps de cette audience.

Il serait d'ailleurs présomptueux de ma part, alors que j'occupe depuis quelques jours seulement mes nouvelles fonctions, de tracer publiquement les contours de mon action à venir sans avoir pu prendre, au préalable, la pleine mesure de ce ressort. Pour autant, pareille prudence ne doit pas m'empêcher d'esquisser devant vous les grands traits de ce que seront mon engagement et ma conception du rôle du premier président que je m'efforcerai d'être.

Après avoir exercé durant vingt ans en juridiction, mon détour ces dernières années en administration centrale puis à l'inspection générale de la justice est fondateur du magistrat que je suis devenu. Les responsabilités que j'y ai exercées ont forgé ma perception de la place de l'institution judiciaire au sein de l'Etat et achevé de me convaincre de son irréductible singularité.

Dans une ville qui a vu naître deux des figures historiques de la justice - le chancelier Maupeou, pourfendeur des parlements d'Ancien Régime, dont le nom restera attaché à jamais à la première d'une longue lignée de réformes avortées de la justice, Cambacérès bien entendu dont l'esprit tutélaire marque à tout jamais l'enceinte de ce palais - c'est avec humilité mais aussi ambition qu'il convient d'aborder la place de l'autorité judiciaire dans le concert des pouvoirs qui président aux destinées de notre société. J'emploie à dessein le terme d'autorité non parce que j'ignore le débat constitutionnel que nombre de mes collègues portent avec conviction mais parce que plus que jamais, alors que les pouvoirs exécutif et législatif vacillent sous l'effet de leur instabilité, je crois dans les vertus et la permanence de la notion d'autorité.

Qualifiée récemment d'institution invisible[2] par Pierre Rosanvallon pour mieux la distinguer des institutions traditionnelles, reconnaissables par leurs signes extérieurs mais sujettes à une défiance durablement installée, l'autorité est, avec la confiance et la légitimité avec lesquelles elle fait corps, de ces valeurs admises par nos contemporains qui, si elles sont pleinement réactivées, permettront, selon l'historien, de faire à nouveau société, de bâtir ensemble l'avenir et, ce faisant, à nos démocraties en crise de faire face au péril de la décomposition sociale et politique qui les menace.

Apparue dans le monde romain où elle était la mémoire des valeurs fondatrices de la cité, la notion d'autorité a connu une régénération durant la période médiévale où, plus encore à Montpellier qu'ailleurs, dans les universités naissantes, la liberté intellectuelle et la recherche de la vérité composaient avec l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs et des puissants.

Au-delà des apparats qui servent l'institution judiciaire et dont le rituel de cette audience est l'une des expressions, l'autorité ainsi comprise s'accorde à la justice tant elle se dissocie d'un pouvoir surplombant et s'inscrit dans la perspective autrement plus féconde d'une relation de confiance dans laquelle nos concitoyens devenus justiciables peuvent se sentir reconnus par ceux, magistrats comme avocats, auxquels ils livrent leurs différends, leur honneur et parfois même leur liberté.

[2] P. Rosanvallon, « Les institutions invisibles », Editions du Seuil, octobre 2024.

Oui, je soutiens que c'est avoir de l'ambition pour la justice que de la revêtir du sceau de l'autorité.

Il ne s'agit pas pour autant de se laisser aller à une forme d'enthousiasme incantatoire. A la différence du pouvoir qui s'appuie sur la contrainte, l'autorité ne s'impose pas, elle est de l'ordre de la reconnaissance et se mérite par le volontarisme qui doit être le nôtre. Mais c'est alors de lucidité qu'il nous faut témoigner, lucidité dans les attentes de nos concitoyens, lucidité dans les moyens et les résultats de notre action.

Dans une société de plus en plus fracturée et inquiète, il nous faut saisir la place majeure qu'occupent désormais les émotions telles que le ressentiment, l'indignation, la colère ou encore l'amertume. Ces émotions, nées des épreuves de la vie auxquelles les Françaises et les Français sont confrontés au quotidien et que Pierre Rosanvallon, toujours lui, a analysées magistralement, ne restent plus en effet cantonnées dans le for intérieur des individus mais prennent une dimension collective au point de nourrir les ressorts d'une toujours possible révolte sociale. Seule leur prise en compte permettra de comprendre les attentes et parfois les impatiences des hommes et des femmes d'aujourd'hui[3]. Or, c'est aussi à la justice qu'il revient de répondre à nombre de ces émotions.

Longtemps réservé aux sociétés aristocratiques, le mépris a fait son retour dans nos sociétés contemporaines. Il touche désormais jusqu'à celles et ceux qui, pour compenser leur propre sentiment d'infériorité, méprisent à leur tour des personnes ou des groupes marqués par une plus grande infériorité sociale : le rejet de l'étranger comme la domination masculine et le sexisme y trouvent de puissants ferments. En ce qu'il réduit des hommes et des femmes à l'état d'invisibles, le mépris d'indifférence alimente le ressentiment que partagent nombre de nos concitoyens. Comme l'ensemble des services publics, au-delà même de la qualité de l'accueil et de l'écoute, il revient plus encore à la justice de répondre à ce qui est, en réalité, une attente de respect et de dignité.

A l'âge de l'individualisme et de l'aspiration de chacun à être reconnu dans sa singularité, c'est aussi, presque étymologiquement, au sentiment d'injustice qu'il revient à l'institution judiciaire d'apporter réponse. Plus encore que les inégalités économiques ou sociales, les injustices vécues sont ressenties comme autant d'affronts à sa personne, à la particularité de chaque individu. Quelle institution peut mieux que la justice répondre à l'aspiration de chacun à être considéré dans son histoire personnelle ?

Si au travers de la répression pénale, la justice lutte déjà contre les discriminations les plus diverses, ces dernières restent néanmoins massives et sont ressenties d'autant plus amèrement qu'elles heurtent notre imaginaire égalitaire. Parmi elles, les discriminations tenant au sexe demeurent les plus tenaces. Malgré des progrès certains accomplis, notamment dans ce ressort, en matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, il reste beaucoup à faire et la justice est encore loin d'avoir atteint ses objectifs.

Mépris, sentiment d'injustice, discriminations : nos concitoyens sont plus que jamais en attente de reconnaissance et les professionnels que nous sommes, savons la centralité qui peut être celle de la justice pour répondre à la revendication de chacun d'être considéré dans son

[3] P. Rosanvallon, Les épreuves de la vie, comprendre autrement les Français, Editions du Seuil, août 2021.

individualité, dans sa spécificité : l'enfant dont il faut entendre la voix, la victime qui doit être accompagnée, le délinquant dont la sanction doit être individualisée.

Mais soyons aussi lucides sur notre action et ne faisons pas mine d'ignorer l'incompréhension grandissante de nos concitoyens à l'égard de leur justice.

Une incompréhension d'abord à l'égard de nos délais de jugement qui ruinent nos efforts pourtant réels et nos résultats déjà significatifs. La cour d'appel de Montpellier n'échappe pas à ce constat. Alors que la juridiction était confrontée depuis de nombreuses années à une problématique de stocks qu'elle s'est employée, avec détermination et succès, à résorber, l'équilibre reste néanmoins fragile. « *En sept ans, la situation s'est singulièrement améliorée sans être satisfaisante pour autant* ». Ce n'est pas votre serviteur qui le dit mais mon prédécesseur qui l'a écrit avant son départ.

Tendue en matière civile et sociale, difficile en matière d'appels correctionnels, la situation est devenue, comme dans tant d'autres ressorts, préoccupante en matière criminelle et supposera des mesures fortes en termes d'audiencement mais aussi de logistique immobilière.

Les statistiques mises à votre disposition témoignent de l'activité toujours aussi soutenue des tribunaux judiciaires du ressort. Un célèbre Premier ministre[4] de sa Très Gracieuse Majesté ne croyait, parait-il, aux statistiques que lorsqu'il les avait lui-même falsifiées. Venant de prendre mes fonctions, je m'abstiendrai de les commenter mais je sais les difficultés réelles auxquelles nos juridictions sont confrontées en première instance, du fait notamment de vacances de postes en magistrats et en greffiers, et peux d'ores et déjà me porter garant, pour avoir commencé à sillonner le ressort, de l'investissement de celles et ceux qui les font vivre ainsi que de la vigueur de nos tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

La presse régionale a rendu compte ces deniers mois d'une série de condamnations prononcées contre l'Etat par le tribunal judiciaire de Montpellier pour fonctionnement défectueux de la justice en raison de délais de jugement excessivement longs en matière prud'homale. Nul ne peut se satisfaire de telles condamnations et moins encore des situations qui se trouvent ainsi sanctionnées. Mon propos n'est pas de stigmatiser la justice prud'homale, pareilles condamnations concernent aussi et concerneront d'autres secteurs de l'activité judiciaire. Force est néanmoins de dresser le constat que les différentes réformes ayant marqué ces dernières années la justice prud'homale ont été autant de déceptions. Les contre-exemples existent et j'en ai été témoin dans ce ressort mais, de façon générale, les conseils de prud'hommes demeurent, dans leur positionnement et leurs pratiques juridictionnelles, des juridictions par trop isolées au sein de leur arrondissement judiciaire. Je souhaite me rapprocher rapidement de ces juridictions et explorer avec elles, en lien avec les présidents des tribunaux judiciaires, les juges départiteurs et mes collègues des chambres sociales, les voies et les méthodes pour y remédier.

Incompréhension aussi de nos concitoyens à l'égard des peines, singulièrement des peines d'emprisonnement. Il nous faut être d'inlassables redresseurs d'idées reçues et ne laissons pas les inepties succéder aux contre-vérités. Mais admettons avec cette même lucidité que les peines que nous prononçons, sont devenues illisibles, de même que les modalités de leur exécution sont devenues incompréhensibles.

[4] Winston Churchill.

Dans une société marquée par un affaissement de la confiance dans ses institutions, ayons cette part de lucidité que si nous ne trouvons pas collectivement la détermination pour lever ces incompréhensions et d'autres encore, l'effritement à l'œuvre gagnera plus perceptiblement encore la justice et l'ensemble des professionnels qui la servent.

Au-delà de la critique qui peut toujours être portée à l'endroit de l'institution judiciaire, la justice fait de plus en plus l'objet, dans ses décisions et parfois même la personne des magistrats qui les rendent, d'attaques qui semblent trouver un écho parmi nos concitoyens. Alors que ces attaques mettent à l'épreuve les fondements mêmes de l'Etat de droit et participent des menaces dont les magistrats peuvent être la cible comme d'autres dépositaires de l'autorité publique, le premier président que je serai veillera jalousement à l'indépendance et à la protection des magistrats du siège de son ressort.

L'inspection générale de la justice est un lieu privilégié d'observation de l'indépendance en juridiction. Garante de sa propre indépendance, elle est aussi un cadre de plein exercice et de mise en situation. C'est aussi nourri de ce parcours que je porterai fièrement mon indépendance et celle de mes collègues dans des relations ouvertes mais attentives avec la société.

Mais il n'y a pas d'indépendance sans une déontologie forte. Pour nombre de collègues en juridiction, l'inspection demeure l'antichambre des poursuites disciplinaires. Précédé nécessairement de cette réputation, je veillerai à ne pas me prêter au jeu de son incarnation tatillonne et incomprise. Convaincu néanmoins que la restauration du lien de confiance entre la justice et les citoyens procède aussi du respect sans faille par les magistrats des obligations déontologiques qui leur incombent, c'est avec détermination que je m'engagerai, en lien étroit avec les chefs de juridiction, dans la prévention des éventuels manquements auprès des magistrats professionnels comme des magistrats consulaires et des conseillers prud'hommes à l'égard desquels le premier président doit prendre sa part de responsabilité.

Multiforme, l'exigence déontologique ne relève pas nécessairement du pré-disciplinaire. Elle est une manière d'être et de se comporter à l'égard des justiciables et de leurs conseils. Elle est une façon de s'exprimer et de communiquer sur les réseaux sociaux. Elle est aussi et de plus en plus, alors que des équipes toujours plus étoffées accompagnent les magistrats, une manière d'exercer des formes nouvelles de management et de délégation des tâches. Un jour prochain, elle sera aussi une façon d'user de l'intelligence artificielle. Comme dans bien des situations, l'échange et les regards croisés doivent permettre de raviver en chacun d'entre nous la vigilance qu'il doit avoir sur sa pratique professionnelle.

« *Ne jouez jamais comme d'habitude : désapprenez et recommencez* », disait Toscanini à ses élèves violoncellistes. Ne jamais juger par habitude, désapprendre et recommencer, conserver intacte cette vigilance que nos responsabilités nous commandent.

Mesdames et Messieurs les élus parlementaires qui honorez de votre présence cette audience,

Le conseil de juridiction auquel j'ai été convié en décembre dernier m'a conforté dans l'attention sincère que vous portez aux intérêts de l'institution judiciaire. Au même moment cependant, l'irrémédiable se produisait au Parlement et nous conduisait à l'impasse budgétaire dans laquelle nous nous trouvons encore à ce jour.

Le pouvoir législatif partage avec le pouvoir exécutif une dette considérable à l'égard de l'autorité judiciaire. Après des décennies d'abandon budgétaire, la justice ne tient que par le professionnalisme, le haut niveau d'implication et le sens du service public de ses acteurs. L'augmentation programmée, l'augmentation attendue des moyens et des recrutements que ces derniers permettront constitue, dans le ressort de la cour d'appel de Montpellier aussi, un préalable indispensable. Sans moyens humains et budgétaires, de nouvelles réformes, aussi nécessaires fussent-elles, resteront vaines et marquées du sceau de la gesticulation législative ou règlementaire.

Les besoins de la justice sont immenses et ne se limitent pas aux services strictement judiciaires.

Ils concernent les violences faites aux enfants que Monsieur le garde des sceaux a qualifiées récemment de « *prochain scandale de politique publique* » comme ils concernent plus largement la protection de l'enfance, cette part d'avenir que nous avons en chacun d'entre nous, qui, outre l'engorgement de nos tribunaux, subit des délais insupportables d'exécution des mesures éducatives et expose les mineurs, parfois en grave danger, à une forme inacceptable de violence institutionnelle.

Ils concernent aussi les services pénitentiaires dont je connais la situation préoccupante dans le ressort. Sans réduire le défi de la surpopulation carcérale ni celui de l'incarcération de détenus toujours plus dangereux à la question bâtimentaire, l'immobilier pénitentiaire constitue, à Perpignan comme à Carcassonne et ailleurs, un enjeu crucial à la fois pour les agents de l'administration pénitentiaire dont les conditions de travail sont de plus en plus éprouvantes et pour les personnes détenues dont les conditions d'incarcération sont de plus en plus indignes.

Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse, Madame la directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, je n'ignore presque rien des difficultés auxquelles vos services sont confrontés. Nos sorts sont indiscutablement liés – parfois même ils le sont de manière dramatique - et c'est collectivement que nous réussirons.

Animé de la même reconnaissance, je souhaite rendre un hommage appuyé aux policiers nationaux et municipaux, gendarmes et douaniers qui, dans leurs missions, concourent aussi et pleinement à la justice de ce pays.

Mesdames, Messieurs les présidents des tribunaux judiciaires,

Mes chers collègues, je serai un premier président exigeant. D'une exigence que j'espère stimulante, d'une exigence qui, je vous l'assure, sera toujours bienveillante et confiante.

Je sais que vous exercez, avec les procureurs de la République que je salue également, les fonctions les plus difficiles de l'institution judiciaire.

Je connais la capacité des juridictions de ce ressort à faire face à la nouveauté et à s'emparer des leviers qui se présentent. J'ai déjà eu la satisfaction d'observer dans quelles conditions des réformes qui me sont chères telles que la réforme des pôles sociaux ou les spécialisations de tribunaux dans les départements de l'Aude et l'Hérault avaient pu être mises en œuvre. Mais je sais aussi qu'à moyens constants, tout ne peut être fait, nul n'est tenu à l'impossible et je vous soutiendrai dans les priorités qui seront les vôtres.

Il y a dix ans, lors de son discours d'installation en tant que premier président, Eric Négron avait fait fort effet en annonçant le lancement immédiat d'un audit de la cour sur la base du référentiel de contrôle de fonctionnement des cours d'appel que l'inspection venait d'élaborer.

Chers collègues, je vous rassure si besoin. Ce référentiel n'a guère été actualisé depuis et il servirait de piètre fondement à pareille entreprise. L'inspiration qui la sous-tendait n'a pour autant rien perdu de sa pertinence et j'espère vous convaincre, dans les prochains mois, des voies et des moyens de faire vivre, au sein de la cour, ce collectif et cette transversalité qui font trop souvent défaut à nos organisations de travail.

Les outils ont évolué, leur état d'esprit aussi et c'est, avec plus d'ambition encore, que je souhaite que les juridictions de ce ressort se lancent dans leur propre évaluation. Au-delà du contrôle hiérarchique qui conserve toute son utilité, l'auto-évaluation des juridictions et des services peut devenir un instrument au service de l'encadrement intermédiaire des magistrats comme des greffes mais aussi de tous ceux qui s'interrogent sur leur organisation, leurs missions et leurs interactions avec les autres acteurs de la justice. Par une approche qualitative des missions et du service rendu, l'auto-évaluation peut devenir l'instrument d'un dialogue rénové au sein de chaque juridiction en permettant d'affiner la compréhension par chacun, magistrats, greffiers, partenaires, des difficultés et des freins éventuellement rencontrés et ainsi de nourrir des débats plus constructifs que ne le seraient des échanges liés à la stricte performance de la juridiction.

Nous le ferons avec méthode et dans la durée. Ce n'est pas une opération coup de poing que je vous propose mais bien une culture permanente de l'auto-évaluation que je souhaite promouvoir et propager au sein des juridictions de ce ressort.

Mesdames et Messieurs les directeurs des services de greffe du ressort, vous avez manifesté ces dernières semaines votre vive préoccupation quant à votre avenir professionnel. Soyez convaincus de mon soutien. Vous êtes, avec l'ensemble des fonctionnaires de la cour d'appel et des juridictions du ressort - fonctionnaires du greffe dont je mesure aussi la quête de sens - des acteurs clé de la réussite de nos entreprises à venir car, sans votre engagement et votre sens du service public, rien ne pourra se faire. Je remercie la directrice de l'Ecole nationale des greffes, chère Véronique Court, de sa présence et des échanges que vous aurez avec nos collègues directeurs, directrices en ce début d'après-midi.

Dans ses relations avec son ressort, une cour d'appel ne saurait être seulement la vigie sentencieuse à laquelle ses attributions juridictionnelles la destinent. Elle doit être aussi source d'inspiration et le siège de ressources juridiques, administratives, budgétaires, humaines au service de l'ensemble des juridictions.

Pour cela encore faut-il que la cour puisse être investie de la plénitude de ses attributions et de ses moyens. Je manquerais à mes devoirs si, à cet instant de mon propos, je n'évoquais pas, dans la lignée de tous mes prédécesseurs, cette injustice, que dis-je, cet arbitraire qui frappe les juridictions languedociennes depuis que notre ministère s'est restructuré dans les territoires. Par deux fois, la ville de Montpellier a été méthodiquement et systématiquement

écartée : écartée lorsqu'il s'est agi de créer à Toulouse une plateforme devenue entre-temps délégation interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice - dont je salue le délégué interrégional, écartée à nouveau lorsque la cour d'appel de Toulouse a été désignée comme siège de nos budgets opérationnels de programme.

Les chefs de cour de Toulouse qui ne pouvaient honorer cette audience de leur présence et que je salue à distance, trouveront en ma personne et celle du procureur général des interlocuteurs convaincus et sincères de la nécessité de travailler en bonne intelligence avec les responsables de BOP qu'ils sont. Mais parce que je crois en la permanence des revendications, à l'heure où notre ministère semble s'engager enfin dans la voie de la déconcentration, c'est avec conviction que je soutiens, devant les autorités locales et nos élus dont j'espère l'appui, que la création à Montpellier d'un BOP Occitanie-Méditerranée aurait non seulement fière allure mais répondrait aussi à un juste et pertinent échelon de déconcentration.

Vous l'aurez compris, j'entends inscrire mon action dans l'histoire de cette juridiction et de son ressort, partager avec celles et ceux qui la font vivre la culture judiciaire locale dont je mesure déjà combien elle est fière de son identité et de sa diversité. Dans ce pays de contrastes, cette terre de cohabitation entre occitans et catalans, c'est dans une démarche résolument territorialisée, à l'échelle du ressort de la cour mais respectueuse des spécificités de chaque arrondissement judiciaire**,** que j'entends mener cette action.

Une territorialité revendiquée lorsqu'il s'agira de conduire ou d'accompagner les politiques judiciaires que plus que jamais, avec leurs collègues des parquets, les magistrats du siège doivent à leurs concitoyens. Il s'agira non seulement de rendre visible l'action de la justice mais aussi de construire des partenariats, de s'insérer pleinement dans la complexité des maillages qui structurent nos territoires. A cet effet, je souhaite que les magistrats de la cour, comme leurs collègues des juridictions de première instance, prennent toute leur part.

Une territorialité affichée lorsqu'il s'agira de communiquer et, pour les magistrats du siège, d'œuvrer enfin à une meilleure compréhension de leurs décisions. Je mesure le partenariat déjà fécond, noué avec la faculté de droit. Il sera un atout dans notre dynamique d'ouverture.

Une territorialité recherchée lorsqu'il s'agira de recruter, selon l'attractivité et le vivier de chaque arrondissement, l'équipe autour du juge sur laquelle nous fondons tant d'espoirs.

Une territorialité inspirante lorsqu'il s'agira d'œuvrer à la remise à niveau du parc immobilier, à Perpignan mais aussi à Montpellier et Narbonne. Je sais, par mon parcours, les formidables leviers que peuvent offrir les projets immobiliers d'envergure.

Enfin, une territorialité assumée lorsqu'il s'agira, avec nos partenaires, de revisiter nos processus judiciaires dont la complexité croissante s'inscrit à rebours de la simplification affichée. Harmonisation et modélisation des pratiques et des organisations, priorisation des contentieux, pilotage des stocks d'affaires, création de filières de jugement entre la 1ère instance et l'appel afin que, enfin, l'action de la justice s'inscrive dans un continuum judiciaire et que prenne fin cette division qui n'a de sens que pour les gestionnaires que nous sommes entre la première instance et l'appel. Dans le respect de l'indépendance juridictionnelle de chacun des magistrats de ce ressort, dans le respect des prérogatives des chefs de juridiction, des directeurs des greffes et des attributions des différents acteurs, je m'investirai personnellement dans cet effort collectif dont – nous le savons bien – les moyens que nous

revendiquons nous rendront comptables. L'écoute et le dialogue avec nos différents partenaires qui concourent aux politiques publiques dans nos territoires – et je sais combien ces partenariats sont déjà nourris - comme à l'activité de nos juridictions nous ouvriront les voies de la réciprocité et de la confiance partagée.

Stratège dans son territoire, une cour d'appel doit enfin s'efforcer d'être prospective. Profondément convaincu que notre organisation judiciaire souffre d'une trop grande uniformité et doit s'adapter à la réalité des territoires selon les spécificités démographiques et socio-économiques des populations de chaque ressort, j'inviterai chacun d'entre vous à une démarche exploratoire, celle d'une réponse judiciaire toujours plus adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques de nos concitoyens. Les attentes de nos concitoyens nous sont encore trop méconnues. Allons à leur rencontre ! C'est, animés de cette ambition, que nous pourrons, à notre niveau et pour ce qui relève de notre responsabilité mais elle est immense, répondre aux défis qui sont les nôtres.

Rapidité de notre réponse en matière pénale comme en matière civile, effectivité de nos décisions, déploiement toujours et encore de l'amiable, protection des plus jeunes, surpopulation carcérale, lutte contre ces fléaux mortifères pour notre démocratie que sont le narcotrafic et la corruption, préservation de l'environnement - cette urgence vitale étonnamment absente de l'écume de nos discussions publiques mais dont nos générations auront un jour à répondre devant nos enfants : les défis qui attendent la justice sont considérables et ont en partage cette capacité à sans cesse se renouveler. De nos actions dans ces différents domaines, avec Monsieur le procureur général, nous vous rendrons compte lors de nos prochaines audiences solennelles.

Mais s'il y a bien une certitude, c'est que c'est ensemble, collectivement que, dans ce magnifique ressort comme ailleurs, nous les relèverons.

C'est avec conviction qu'au nom de la Cour, je souhaite à chacun d'entre vous une année riche de projets et d'accomplissements.

Monsieur le procureur général, aurez-vous d'ultimes réquisitions ?

La Cour donne acte à Monsieur le procureur général de ses réquisitions,

Constate qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'organisation judiciaire,

Et dit que du tout, il sera dressé procès-verbal pour être versé au rang des minutes de la cour d'appel.

Je m'associe bien volontiers à l'invitation de Monsieur le procureur général et aurai plaisir à faire votre connaissance à l'issue de cette audience.

L'audience est levée.